

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité d'Aston-Jonction, tenue mardi le 4 septembre 2018, à dix-neuf heures trente minutes (19 h 30), à la salle du Conseil de l'édifice municipal sous la présidence du maire M. Marc-André Gosselin.

Sont présents :

Mme Gaétane Trudel
M. Benoit Lussier
M. Jérôme Dionne
M. Alexis Beaupré
M. Éric De Courval
M. François Therrien

et Martine Lebeau, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim.

M. Marc-André Gosselin constate le quorum, demande la minute de silence et ouvre la séance.

2018-09-112

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Benoit Lussier, appuyé par M. Jérôme Dionne, d'adopter l'ordre du jour qui demeure ouvert. *Adopté.*

2018-09-113

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 août 2018

Il est proposé par M. Éric De Courval, appuyé par M. Alexis Beaupré, d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 août 2018 tel que déposé et présenté. *Adopté.*

AFFAIRES DECOULANT DES DERNIERS PROCES-VERBAUX

2018-09-114

Projet Parc industriel

CONSIDÉRANT qu'un projet a été présenté par M. Sébastien Doire pour l'achat d'un terrain dans le parc industriel pour la construction d'une entreprise qui fabriquera des pièces de maison usinées ;

CONSIDÉRANT que le projet est conforme au zonage industriel de type 1 ;

Il est proposé par M. Jérôme Dionne et appuyé par M. Benoit Lussier d'accepter de vendre le terrain pour entre 4 000 \$ et 5 000 \$ incluant les frais de cadastre. Un contrat sera rédigé incluant une clause de construction dans les deux premières années. *Adopté*

- La directrice générale par intérim informe le conseil que Télébec a envoyé un crédit, confirmant l'annulation du compte.
- La confirmation de l'accessibilité au programme PRIMEAU est présentée au conseil. La municipalité est donc assurée d'obtenir une aide financière pour le projet d'installation d'un système d'égouts.

2018-09-115

Annulation de l'assurance collective

CONSIDÉRANT que la municipalité ne désire plus offrir une assurance collective pour ses employés ;

Il est proposé par M. Éric De Courval et appuyé par M. François Therrien de résilier l'assurance collective La Capitale qui était offert par la municipalité. *Adopté.*

2018-09-116

Poste de directeur (trice) général (e) et secrétaire trésorier (ère)

CONSIDÉRANT que pour le poste de DG, le contrat devrait être finalisé au cours du prochain mois ;

CONSIDÉRANT que la FQM suivra la procédure habituelle avant embauche, c'est-à-dire obtention de références, vérification de l'inexistence d'un dossier criminel et tout autre action jugée pertinente ;

Il est proposé par M. Alexis Beaupré et appuyé par Mme Gaétane Trudel que le poste de DG sera donc être confirmé en octobre.

Ratification des comptes payés en août 2018

	FOURNISSEUR	DESCRIPTION	MONTANT
AD	Hydro-Québec	Électricité chalet des loisirs du 12 juin au 10 août	94,55 \$
AD	Hydro-Québec	Électricité garage municipal du 12 juin au 10 août	41,21 \$
AD	Hydro-Québec	Électricité du bureau du 12 juin au 10 août	201,03 \$
AD	Visa Desjardins	Google apps (37,50\$), Void.ms (38,95\$) et chèques (144,50\$)	220,95 \$
AD	Cogeco	Internet du 1 ^e au 31 août	76,98 \$
AD	Télébec	Téléphone du 4 août au 3 septembre	144,84 \$

2018-09-117

Autorisation pour la ratification des comptes payés en août 2018

Il est proposé par M. Jérôme Dionne, appuyé par M. François Therrien, que les comptes payés durant le mois d'août 2018, soient approuvés et ratifiés par le conseil de la municipalité d'Aston-Jonction, tels que présentés par la directrice générale et secrétaire trésorière par intérim. *Adopté.*

COMPTES DU MOIS DE SEPTEMBRE 2018

	CHÈQUE	FOURNISSEUR	DESCRIPTION	MONTANT
	5849	Marc-André Gosselin	2 ^e versement salaire des élus	2 506,05 \$
	5851	Gaétane Trudel	2 ^e versement salaire des élus	835,34 \$
	5852	Benoît Lussier	2 ^e versement salaire des élus	835,34 \$
	5853	Jérôme Dionne	2 ^e versement salaire des élus	835,34 \$
	5854	Alexis Beaupré	2 ^e versement salaire des élus Déplacement (43,60\$)	878,94 \$
	5855	Éric De Courval	2 ^e versement salaire des élus Déplacement (15,11 \$)	850,45 \$
	5856	François Therrien	2 ^e versement salaire des élus	835,34 \$
	5857	Ville de Daveluyville	Voirie juin et juillet	913,63 \$
	5858	Canadien National	Bris rue de la Station	408,64 \$
	5859	Canadien National	Entretien passage à niveau	279,00 \$
	5860	Sébastien Doire	Premiers répondants	295,94 \$
	5861	Excavation Des Ormes	Ponceau propriété M. Dargis	1 164,12 \$
	5862	Garage R. Tourigny	Diesel tracteur pelouse (52\$) (54\$)	106,00 \$
	5863	Yvan Bergeron	Tonte de pelouse du 5 au 11 août, du 12 au 18 août, du 10 au 25 août du 26 août au 1 ^{er} septembre	1 200,00 \$
	5864	Grenco	Location photocopieur du 12-09 au 12-10	115,26 \$
	5865	Excavation A.S.	Réhabilitation de la rue Vigneault (71 338,70\$) Puisard (4 599,00\$)	75 937,70 \$
	5866	Michel Thibodeau	Trop perçu de taxes	3 118,32 \$
	5867	Reseco	Trop perçu de taxes	286,83 \$
	5868	Myriam Boudreau	Subvention pour les couches lavables (100\$), Inscription aquabébé (135\$/2=67,50\$)	167,50 \$
	5869	Construction et pavage Boisvert	Décompte progressif #1	60 254,06 \$
	5870	Martine Lebeau	Salaire du 30-07 au 11-08 (598,04\$) du 13-08 au 25-08 (1 035,22\$)	1 633,26 \$
	5871	WSP	Services professionnels se terminant le 4 août	9 570,80 \$
	5872	RIGIDBNY	Collecte ordures récupération septembre	2 064,79 \$
	5873	Petite caisse	Réception, papeterie, envois	46,25 \$

5874	Municipalité d'Aston-Jonction	3 rouleaux de timbres	293,19 \$
5875	Megaburo	Lecteur compteur couleur (3,73\$) noir (5,00\$)	8,73 \$
5876	Georges Boudreault	Écrasement conteneur	229,95 \$

2018-09-118

Autorisation de dépense pour le paiement des comptes du mois de septembre 2018

Il est proposé par M. Benoit Lussier, appuyé par M. Alexis Beaupré, que le Conseil de la municipalité d'Aston-Jonction approuve et autorise le paiement des comptes du mois de septembre 2018, tels que présentés par la directrice générale et secrétaire trésorière par intérim. *Adopté.*

INFORMATIONS & COMITES

M. Éric De Courval nous parle de la formation à laquelle lui et M. Alexis Beaupré ont participé. Il s'agissait de la gestion écologique des fossés. Ils ont appris la méthode 2/3 qui fait en sorte que seul le fond du fossé est touché et que les pentes avec de la végétation sont laissées telles quelles. De cette façon le fossé est beaucoup plus stable et risque moins de se détériorer. Il mentionne par contre que l'équipement doit être adapté, en particulier la forme du godet. Il a d'ailleurs laissé de la documentation à cet effet.

M. François Therrien nous informe que les Loisirs ont déjà entre 150 et 160 billets de vendus pour le méchoui. Les profits serviront à acheter les cadeaux de Noël aux enfants. Il y aura un feu d'artifice et de la musique en soirée.

Mme Gaétane Trudel nous informe pour sa part que Mme Deschênes est la nouvelle directrice générale de la RIGIDBNY. Une visite sera faite au Saguenay. Une application sera disponible pour les téléphones intelligents pour la gestion de la récupération. Il y aura une formation qui se donnera dans les écoles sur la récupération.

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Michel Gosselin mentionne que le fossé derrière chez-lui est affaissé. Lorsque la municipalité aura à travailler dans ce fossé, un soin devra être porté pour remettre le terrain à son niveau d'origine.

M. Georges Boudreault demande si les entreprises ont le droit de jeter leurs choses dans les conteneurs. Mme Gaétane Trudel va s'en informer.

Mme Liliane St-Hilaire explique au conseil que lors de la construction de son garage elle n'a pas été en mesure de se conformer au permis accordé. Le garage se trouve en partie en cour avant alors que ça contrevient à la réglementation. Elle comptait obtenir une dérogation mineure après coup. M. Marc-André Gosselin lui signifie qu'elle aurait dû faire la demande avant la construction et qu'il ne lui sera pas possible d'en obtenir une maintenant que la construction est très avancée. La solution qu'il lui propose est de raccorder sa maison à son garage avec un lien d'au moins 3 mètres de large tel que requis par la réglementation. Le garage pourrait alors se trouver en cour avant. La seule autre option serait de rapetisser le garage jusqu'à ce qu'il ne dépasse plus en cour avant.

VOIRIE & INSPECTION MUNICIPALES

- Les membres du conseil avaient convenu lors d'une séance précédente de modifier le fossé du garage municipal afin de faciliter le travail des camionneurs qui viennent changer les conteneurs. Il est courbé et il avait été décidé de le mettre droit. Toutefois, avec la demande d'achat de terrain contigu à celui du garage, étant donné qu'une rue devra être faite entre les deux, il sera peut-être préférable de laisser cette courbe pour permettre la circulation de poids lourds. Dans l'incertitude, il a été convenu que Messieurs Benoit Lussier et Georges Boudreault vont aller vérifier avant de faire quoi que ce soit.

- Une demande a été faite à la directrice générale par intérim par un citoyen, de mettre une affiche interdisant les camions dans la rue Gaudet. Les membres du conseil informe celle-ci que c'est la seule entrée pour se rendre chez Citadelle.
- Le conseil convient qu'il n'est pas nécessaire de refaire le marquage des chemins municipaux cette année. Nous allons vérifier cependant si cela est prévu dans le bordereau pour les rues Vigneault et Lupien nouvellement asphaltée. Si ce n'est pas le cas, nous ferons faire le marquage de ces rues.

2018-09-119

Demande d'entretien de cours d'eau

CONSIDÉRANT la demande d'entretien du cours d'eau Rivière Blanche branche 14B reçue le 22 août 2018;

CONSIDÉRANT que les cours d'eau sont de la juridiction de la MRC Nicolet-Yamaska;

Il est proposé par M. Alexis Beaupré et appuyé par M. Jérôme Dionne
Et unanimement résolu par le conseil de transmettre la demande d'entretien de cours d'eau Rivière Blanche Branche 14B à la MRC Nicolet-Yamaska. *Adopté*

- Pour la réparation du trottoir demandé en face du 1200 rue Principale, M. Georges Boudreault ira vérifier.
- Pour les travaux sur la rue Lupien qui restent inachevés, M. Marc-André Gosselin demande à la directrice de communiquer avec M. Jean Beauchesne, ingénieur, pour s'informer des délais pour la fin complète des travaux.
- Le conseil apprend qu'une demande d'agrandissement d'une propriété de la rue principale a été faite. Comme il y a un projet futur d'installation d'un système d'égouts municipal, il a été suggéré au conseil de permettre un délai pour la conformité de l'installation septique, jusqu'à la mise en service du système d'égouts. Unanimement les membres du conseil ont refusé d'aller à l'encontre du règlement sur l'assainissement des eaux. Le propriétaire devra donc se conformer malgré l'éventualité de l'installation d'un système d'égouts municipal.
- La directrice générale par intérim dépose au conseil deux certificats d'autorisation de déboisement pour la Ferme Normence et Domtar.
- Le suivi des dossiers de nuisances est déposé au conseil.

2018-09-120

Creusage de fossés dans le Rang 10

Il est proposé par M. Alexis Beaupré, appuyé par M. Éric De Courval de mandater Excavation A.S. d'effectuer le nettoyage des fossés le long du rang 10. M. Jérôme Dionne ira voir sur place avec M. Éric Bergeron pour établir les endroits à nettoyer. *Adopté*

AFFAIRE NOUVELLES

- La directrice générale a fait une demande à Publisacs pour faire déplacer le support leur appartenant pour une meilleure accessibilité.
- Les conseillers déclinent l'invitation reçue de l'association québécoise d'urbanisme d'aller à une formation à St-Jean-sur-Richelieu
- Un rendez-vous devra être prit pour la signature de la cession d'une partie du rang 10 à deux propriétaires. Il avait été entendu que ces derniers paieraient les frais du notaire.
- Suite à une demande de Courrier Sud pour recevoir les ordres du jour des séances régulières et spéciales, les procès-verbaux, les listes de correspondances et les bulletins municipaux, et ce à chaque mois, le conseil invite la directrice générale par intérim à communiquer avec eux pour les inviter à les prendre sur notre site web. L'ordre du jour y sera mis

à jour jusqu'à la séance et le procès-verbal sera publié dès son adoption, lors de la séance suivante.

2018-09-121

Déclaration de compétence dans le domaine des télécommunications

CONSIDÉRANT que la MRC de Nicolet-Yamaska désire mettre en place un réseau de fibres optiques pour offrir des services de télécommunication à large bande à tous les résidents et entreprises du territoire de la MRC de Nicolet-Yamaska ;

CONSIDÉRANT que les municipalités locales ont compétence dans le domaine des systèmes communautaires de télécommunication, incluant notamment la mise en place, l'entretien et l'exploitation d'un réseau de fibres optiques sur leur territoire en vertu de l'article 4 de la *Loi sur les compétences municipales*, L.R.Q. c. C-47.1 ;

CONSIDÉRANT que la MRC de Nicolet-Yamaska peut déclarer sa compétence à l'égard des municipalités locales dont le territoire est compris dans le sien relativement à tout ou partie d'un domaine sur lequel ces dernières ont compétence en vertu de l'article 678.0.1 du *Code municipal du Québec*, L.R.Q., c. C-27.1 ;

CONSIDÉRANT qu'une déclaration de compétence de la MRC en vertu de l'article 678.0.1 du Code municipal du Québec doit être précédée d'une résolution d'intention comme le prévoit l'article 678.0.2 du Code municipal du Québec ;

CONSIDÉRANT que le 15 août 2018, la MRC de Nicolet-Yamaska a adopté la résolution 2018-08-223 annonçant son intention de déclarer sa compétence dans le domaine des télécommunications, notamment pour la mise en place, l'entretien et l'exploitation d'un réseau de fibres optiques à large bande sur son territoire, tout en précisant les modalités et conditions administratives et financières relatives à l'exercice du droit de retrait des municipalités locales à l'égard de cette compétence ainsi qu'à leur assujettissement subséquent, et ce, en respect de l'article 678.0.2 ;

CONSIDÉRANT que cette déclaration de compétence sera exercée par la MRC de Nicolet-Yamaska à compter du 21 novembre 2018 et qu'une municipalité souhaitant exercer son droit de retrait à l'égard de cette compétence doit transmettre une copie certifiée conforme d'une résolution exprimant celui-ci par courrier recommandé à la MRC avant cette date ;

Sur proposition de M. Éric De Courval et appuyé de M. Alexis Beaupré et résolu que la municipalité d'Aston-Jonction exprime son accord relativement à l'exercice de la compétence de la MRC de Nicolet-Yamaska, conformément aux articles 678.0.2 et 10.1 du Code municipal du Québec, dans le domaine des télécommunications, cette déclaration visant notamment l'implantation, l'entretien et l'exploitation d'un réseau de fibres optiques à large bande passante, incluant les démarches jugées utiles par la MRC pour obtenir toute forme de subvention susceptible d'être versée dans le cadre de la réalisation d'un tel projet et l'octroi de tout contrat nécessaire à la réalisation de celui-ci. *Adopté.*

2018-09-122

Autorisation d'accès au dossier d'Hydro-Québec

CONSIDÉRANT que la directrice générale a la responsabilité des comptes à payer ;

CONSIDÉRANT qu'Hydro-Québec a besoin d'une procuration pour permettre la divulgation de renseignements sur le dossier de la municipalité à Hydro-Québec ;

Il est proposé par M François Therrien et appuyé par M. Alexis Beaupré que M. Marc-André Gosselin signe la procuration pour permettre à Mme Martine Lebeau, directrice générale par intérim, d'avoir le droit d'accès au dossier.

- M. Éric De Courval demande à ce que la municipalité se penche éventuellement sur une réglementation relative à la consommation de cannabis sur son territoire.

2018-09-123

Autorisation à la directrice générale par intérim d'assister à la rencontre des directeurs municipaux à la MRC Nicolet-Yamaska

Considérant qu'il est jugé important par le conseil que la directrice générale assiste aux réunions de la MRC la concernant ;

Il est proposé par M. Alexis Beaupré et appuyé par m. Benoit Lussier de permettre à Mme Martine Lebeau d'assister à la rencontre du 24 octobre à la MRC et de rembourser ses frais de déplacement.

- La date du 13 octobre à 9 h est retenue pour la rencontre sur la mise à jour du plan d'urgence ainsi qu'un Lac à l'épaule. Un diner sera demandé au dépanneur.
- Une demande de suivi sur l'achat du terrain d'Arbec est faite. La directrice générale par intérim devra communiquer avec M. Pierre Gaudet pour connaître les démarches entreprises.
- Une invitation est lancée à tous les conseillers (ères) à assister à une rencontre avec l'UPA. M. Jérôme Dionne proposera des dates aux intéressés.

CORRESPONDANCE

Élections Québec

Invitation à la Grande Table du Lac St-Pierre

Communiqué de presse de la fondation Santé « Jacques Blain, le marcheur, un pas pour moi, à la santé de tous »

Projet de mise à jour pour radio communication de la RISI

Profil socio-économique 2016 d'Aston-Jonction

CERTIFICAT DE CRÉDIT

Je, MARTINE LEBEAU, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour couvrir les dépenses décrétées par les résolutions numéros 2018-09-115, 2018-09-116, 2018-09-118 et 2018-09-119 inscrites au présent procès-verbal.

Martine Lebeau
Directrice générale et secrétaire trésorière par intérim

2018-09-124

Clôture de la session

M. Éric De Courval propose la levée de la séance à vingt-trois heures dix minutes (23 h 10).

Marc-André Gosselin
Maire

Martine Lebeau
Directrice générale et secrétaire trésorière
par intérim

